

FOYER CLAIREFONTAINE

Cet établissement est définitivement intéressant, pour ce qui s'y passe, pour ce qui s'y fait et pour ce qui s'y dit.

Pour autant à la place de directeur que j'occupe, cette situation est problématique. En effet, le directeur a notamment pour objectif d'inscrire le dispositif dans le temps et plus particulièrement dans l'avenir. Vous savez comme un parent qui se fait des soucis pour une de ses progénitures (c'est une image) qui n'arrive pas à s'installer définitivement dans la vie.

A défaut d'insister sur le fait que ce serait la faute des autres, je dois bien avouer que le devenir de l'établissement se joue ailleurs que dans l'association ou l'établissement.

En effet, le projet de reconstruction est en panne, pas en panne de sollicitude mais cela ne suffit pas.

Alors que s'est-il passé au cours de cette année 2007 ?

Les élections passent et l'organisation du Conseil général change et c'est bien légitime. Ce ne sont plus les mêmes personnes qui s'occupent du dossier et les nouveaux responsables veulent absolument s'approprier ce nouveau dossier qui pourtant fait suite à dix années de travail avec les différents partenaires.

Donc à ce jour, nous n'avons plus d'interlocuteur direct, nous ne savons pas le délai qui nous permettra d'avancer avec certitude.

L'association a déposé un dossier complet en juillet 2007 (financier, technique), toujours sans réponse.

Néanmoins, on nous autorise à aller jusqu'au dépôt de permis de construire auprès de la mairie de Fontenay aux Roses, qui nous accueillerait de manière bienveillante. Pendant les deux années de travaux, nous devons faire des travaux sur la commune du Plessis Robinson pour y installer dans de bonnes conditions 9 jeunes femmes et leurs enfants, la crèche pour 20 places, les différentes équipes etc. Il s'agit en fait de réaménager un bâtiment sur la propriété de la caisse d'Allocation Familiale.

La mairie du Plessis nous a finalement soutenus dans ce projet en nous permettant de rester sur cette propriété qu'elle destine à l'implantation d'un lycée. Partenaire essentiel puisqu'elle est chargée de délivrer l'autorisation de fonctionner dans le cadre de la commission communale de sécurité.

Les élections se font et se défont. Le maire n'est plus député et les élections municipales se précisent. Nos interlocuteurs semblent concentrés sur d'autres tâches. Et pourtant chacune de ces deux opérations sont indissociables.

Le Conseil régional est, pour sa part, toujours disposé à construire un lycée sur le terrain de la caisse d'Allocation Familiale où nous sommes installés actuellement si une solution acceptable est proposée à l'AVVEJ pour la réimplantation du foyer.

La caisse d'Allocation Familiale est toujours très active dans le soutien qu'elle apporte à ce projet faisant preuve de fidélité par rapport aux engagements qu'elle a pris depuis 1996.

Voilà, tous les protagonistes de cette affaire sont en place et nous sommes de fait dans une position d'attente.

Nous attendons donc l'autorisation globale pour la faisabilité du projet et ce depuis le mois de juillet 2007, date de dépôt de celui-ci.

Néanmoins, nous sommes dans la dernière ligne droite et nous déposerons le permis de construire au plus tard à la fin du mois de mars 2008 .L'architecte qui a été désigné, est le cabinet Lepenuel. Son architecture est moderne et se caractérise par un savant mélange de lumière, de courbes et de matériaux tout en permettant une implantation harmonieuse dans cet environnement pavillonnaire.

Et nous continuons à travailler !

C'est-à-dire, à recevoir des jeunes femmes et leurs enfants et de tenter de les accompagner tout au long de leur séjour.

26 jeunes femmes ont été accueillies cette année dont 9 mineures.

Les admissions :

Sur le foyer de Fontenay aux Roses :

Afin de permettre aux jeunes femmes de prendre la mesure du lieu où elles vont être admises, nous leur proposons d'intégrer le foyer pendant une période de huit jours.

Admissions 8 jours en 2007								
Dépt.	Mineures				Majeures			TOTAL Adm. 8 jours
	Placement direct Art 375	ASE		Total Mineures	18 - 21 ans Contrat jeunes majeurs	+ de 18 ans Protection mère-enfant	Total Majeures	
		Judiciaire Art 375	Adm					
92			5	5	1		1	6
75		1		1		1	1	2
91			1	1		1	1	2
93								
94			2	2				2
95								
78		3		3		1	1	4
77			1	1				1
Autres								
TOTAL		4	9	13	1	3	4	17

Nous avons effectué 12 admissions (9 mineures et 3 majeures). Pour ce faire, nous avons programmé 23 rendez-vous. Trois rendez-vous ont été annulés, 1 jeune femme n'a pas donné suite après le premier entretien, une est finalement restée au domicile de sa mère et une autre a été admise dans un autre établissement .A ce propos, plusieurs travailleurs sociaux engagent plusieurs processus d'admission dans différents établissements et cela nous semble dommageable car l'investissement sur le sens de la prise en charge se dilue au profit d'une prestation hôtelière peu propice à un accompagnement éducatif.

17 jeunes femmes sont venues passer les huit jours dans l'établissement, 12 ont été admises, 4 n'ont pas donné suite et une jeune femme a été admise en 2008.

Sur les services appartement :

Sur le service de Colombes, 14 rendez vous d'admission ont été programmés, trois personnes n'ont pas donné suite. Neuf admissions définitives ont été faites en 2007 et 2 en 2008.

Sur le service du Plessis Robinson : 5 admissions effectives en 2007 après avoir programmé 13 rendez-vous .Quatre rendez-vous n'ont pas été honorés par la jeune femme et son travailleur social, une jeune femme n'est pas venue le jour de l'admission et trois autres n'ont pas donné suite après avoir effectué l'ensemble du processus d'admission. Nous notons que l'écart entre les rendez-vous programmés et les admissions effectives se réduit par rapport aux années précédentes.

Age des résidentes :

Age des mères	à l'entrée en 2007	au 31/12/2007
12-16	2	
16-18	12	7
18-21	9	11
21-25	8	10
Total des mères	31	28

Ce tableau tient compte des jeunes femmes qui ont passé les huit jours, mais n'ont pas donné suite.

Il est à noter que la totalité des jeunes femmes mineures (14 jeunes femmes et 14 enfants) est accueillie sur le site du foyer, foyer qui est voué à déménager pour la concrétisation du projet de reconstruction.

Ces jeunes femmes, parmi les plus fragiles, ont décidément beaucoup de difficultés à vivre ensemble. En effet, nous nous apercevons que ce groupe ainsi constitué est régulièrement au bord de la rupture et cela n'est pas sans conséquence sur le déroulement de la vie quotidienne.

Celle-ci est faite de rupture, de conflits entre jeunes femmes, de violence même et souvent en présence de leurs enfants. Nous voyons bien que dans ces situations récurrentes l'accompagnement éducatif est mis à mal.

L'accueil de mineures suppose effectivement qu'au-delà de l'histoire singulière de chacune, ces jeunes femmes se trouvent aux prises avec les adultes porteurs d'autorité mais également confrontées aux difficultés du vivre ensemble avec leurs paires.

Et malgré cela, il nous semble nécessaire de continuer à permettre à ces jeunes femmes de faire l'expérience du vivre ensemble condition essentielle pour une expérimentation de la vie en société.

Comme le tableau ci-dessus le montre bien, Clairefontaine accueille essentiellement des jeunes femmes de moins de 21 ans, 77% à l'accueil et 71% au 31 décembre 2007. C'est, entre autre, pour cette raison que nous avons accueilli 2 jeunes femmes ayant deux enfants, accueil effectué sur le service appartement de Colombes.

Cette année 2007 a vu une activité importante sur l'ensemble du foyer Clairefontaine avec un pourcentage de 98,62% de présence.

Le foyer a eu un taux d'activité de 96,45% alors même qu'à la fin du mois d'août nous étions à 101,52%. Des départs cumulés et des décisions de fin de prise en charge n'ont pas permis de procéder à des admissions qui permettent de rester à l'équilibre.

Une inondation a endommagé deux chambres ce qui nous a demandé de les condamner le temps des délais administratifs.

L'instabilité des jeunes femmes mineures et leurs difficultés d'accès à la parole les incitent au passage à l'acte.

Le service appartement du Plessis a eu un taux d'activité de 97,12% qui aurait pu être stabilisé si une des jeunes femmes accueillies sur ce service n'était pas partie du jour au lendemain avec l'ensemble du mobilier. Les délais d'attente ont été très longs pour remédier à cette situation.

Le service appartement de Colombes a eu une activité de 101,91% du fait notamment de l'accueil au cours de l'année des deux jeunes femmes avec chacune leurs deux enfants.

Concernant l'activité prévue sur l'ensemble de l'institution, nous insistons sur le fait qu'avec les 21900 journées prévues, elle est largement supérieure à la réalité puisque cela ne tient pas compte des aléas des accueils et non conforme à la moyenne de ces trois dernières années qui s'élève à 20843 journées.

Sites	Taux d'occupation	Ecart en journée
FOYER	96,45%	-340
LE PLESSIS	97,12%	-118
COLOMBES	101,91%	+157

Durée de séjour

La durée de séjour a sensiblement été modifiée cette année, notamment pour les séjours courts ainsi que nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous. Deux jeunes femmes seront restées seulement 3 mois alors que les années précédentes elles étaient 4 en 2006 et 6 en 2005.

Analyser aujourd'hui les raisons de cette évolution n'est pas possible par manque de recul. La durée moyenne de séjour est de 11.5 mois. Cette durée de séjour est la résultante de la nécessité de l'accueil, de son opportunité et de sa faisabilité.

Durée de séjour des mères sorties dans l'année			
Durée	2005	2006	2007
0 à 3 mois :	6	4	2
3 à 6 mois :	1	5	4
6 à 9 mois :	3	5	3
9 à 12 mois :	8	8	7
1 à 2 ans :	15	10	13
2 à 3 ans :			
3 à 4 ans :			
4 à 5 ans :			
Total des sortantes	33	32	29
Durée moyenne de séjour	11,81	10,31	11,55

Durée moyenne = cumul des mois de séjour : nombre de mères

Ces chiffres nous confirment que le dispositif de Clairefontaine est très actif puisque nous avons réalisé 26 admissions au cours de cette année et avons procédé à 29 sorties.

Il semble que le bilan que nous faisons tous les trois mois avec la totalité des jeunes femmes et les bilans systématiques de fin de prise en charge favorisent le sens de l'accueil dans ce dispositif et évitent que chacune se sente admise dans un « hôtel maternel » dont la mission principale serait l'insertion par le logement et ou l'emploi.

Cette position de travail nécessite que chacun des intervenants tienne sa place et prenne les relais indispensables à la continuité de l'accompagnement social des jeunes femmes.

Pour ce faire, nous avons renforcé nos collaborations avec les différents services de l'aide sociale à l'enfance de la région Ile de France.

Et parfois, malgré nos efforts, nous assistons à des luttes entre les différentes collectivités territoriales pour savoir qui devrait prendre en charge certaines situations, quitte à prendre les jeunes femmes en otage.

Dans la perspective d'arriver à améliorer les articulations entre les différents services et afin d'aider les jeunes femmes à pouvoir se projeter hors de l'institution, nous anticipons les sorties à 3 mois avant la fin de la prise en charge.

Cette butée permet également aux jeunes femmes de construire leur propre solution et elles en ont, faut-il encore les solliciter.

	Admissions dans l'année	Sorties dans l'année	Présentes au 31/12/2007
Scolarité	1		7
Stage/Apprentissage	4	3	5
Activité Salariée - "Classique" - CES - CEC - Emploi jeune		9	6
Recherche d'Emploi	4	5	2
Aucune	17	12	8
Total	26	29	28

Nous constatons que neuf jeunes femmes ont réussi au cours de leur séjour à Clairefontaine à trouver un emploi. Nous constatons également que ces activités salariées sont particulièrement dans le secteur de l'aide à la personne à domicile (garde d'enfant essentiellement) et dans le cadre des maisons de retraite.

Nous notons qu'au 31 décembre 2007, 20 jeunes femmes ont une activité alors qu'à l'admission sur 26 accueillies 9 jeunes femmes avaient une activité.

Points sur les sorties :

- Nombre : **29**

- Conditions de sortie :

- Logement +formation 1
- Logement+travail 8
- Logement+prestations familiales 13
- Sans logement, avec travail 1
- Sans logement, avec prestations familiales 3
- Sans logement, sans ressources 1
- Logement sans prestations familiales 2

Trouver un logement reste toujours très difficile, au point où nous parlons de plus en plus d'hébergement quelque soit la solution. Des hébergements en CHRS, 2 en 2007, où l'accompagnement des jeunes mères n'est plus indispensable. Ce dispositif est déjà très embouteillé, logement intermédiaire au travers d'associations tremplins, là le temps d'admission pour rentrer dans ce dispositif est de 3 à 6 mois. Puis nous avons les solutions multiples, les réseaux amicaux et leurs limites, les sous-locations et leurs statuts précaires et les marchands de sommeil qui commencent toujours par demander de l'argent, beaucoup parfois juste pour gagner leur vie en utilisant les plus précaires. Les hôtels, également, qui peuvent être une porte de sortie de l'établissement pour une période intermédiaire.

Il y a aussi les retours en famille qui parfois ponctuent une fin de crise entre la jeune femme et ses parents. Et bien souvent aucune ne dévoile ses solutions potentielles tout simplement parce que cette situation leur convient. Alors, nous devons, si nous pensons qu'une autre étape est indispensable, mettre fin au séjour des jeunes femmes et de leur enfant (en proposant un délai raisonnable) et souvent des solutions personnelles apparaissent et se mettent en œuvre bien avant la date de fin de prise en charge.

- Type de logement ou hébergement :

- Logement indépendant	3
- Retour en famille	12
- Autres établissements	4
- CHRS	2
- Centre d'hébergement	
- Autres	5

Certaines pensent que la société leur doit tout ou presque (garde d'enfant, logement et travail ou prestations familiales) et nous devons travailler pour qu'elles puissent se réapproprier leur devenir et compter sur leur propre force et leur faiblesse. C'est peut-être cela l'autonomie ?

A propos du personnel

Cette année, tous les secteurs d'activité ont subi les aléas des mouvements de personnel.

Le secteur administratif a fait face à un départ en congé maternité de manière un peu précipité ce qui pendant le dernier trimestre d'un exercice n'est pas de tout repos (statistiques, bilan de fin d'année etc..). Le remplacement n'a pas été aisé à mettre en œuvre car la technicité à ce poste est de plus en plus pointue.

Pendant cette période, nous avons dû expérimenter la plate forme Gestion des Ressources Humaines, système informatique qui doit permettre à terme de rationaliser la gestion de l'ensemble des personnels de l'association. Sa mise en œuvre n'est pas sans raté et sa mise en place demande beaucoup d'énergie et de pugnacité. Des temps de formation ont été organisés avec l'ensemble des personnes concernées et se sont surajoutés aux difficultés de charge de travail déjà présentes.

L'économat, a également dû faire face à la mise en place de la plateforme G.R.H et aux répercussions sur la comptabilité. De vérification en vérification, l'accumulation des tâches fait parfois penser que l'on n'avance pas. Et pourtant, les échéances sont bien là et elles ont été respectées dans un esprit constructif et solidaire avec l'ensemble des services de l'association.

Pour l'heure, cet immense chantier d'harmonisation des systèmes informatiques, cette modernisation des outils de contrôle et de gestion devraient prendre sa vitesse de croisière au cours des prochains exercices. Cela nous fera gagner du temps et nous donnera des outils pour avoir une vision globale du dispositif associatif où l'établissement évolue.

Les services généraux

De nombreux arrêts maladies auraient pu mettre à mal le fonctionnement de l'entretien de l'ensemble du bâti de l'institution. Pour mémoire, celui-ci est composé de 18 appartements situés aux deux extrémités du département des Hauts de Seine, du service AEMO à Rueil Malmaison, du foyer de Fontenay-Aux-Roses et des services administratifs du Plessis Robinson.

Nous avons dû nous faire aider par différentes entreprises et des associations d'insertion pour pouvoir faire face aux nombreux travaux d'entretiens nécessaires à la bonne tenue des locaux.

Et bien sûr, pouvoir compter sur la réactivité et l'adaptabilité des hommes d'entretien, ce qui a été le cas, reste essentiel.

Pour les équipes des services d'appartements, elles ont dû faire face à l'absence de chef de service éducatif de janvier à mai 2007. En effet, nous avons fait le choix d'un recrutement d'un chargé de mission pour nous aider à mettre en place les outils de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002. Du coup, elles ont dû faire directement avec le directeur pendant cette période.

Un recrutement s'est fait en juin mais la période d'essai n'a pas été concluante.

Beaucoup de changement et de déstabilisation qui néanmoins n'ont pas eu d'effet sur la qualité de l'accompagnement éducatif.

Pour autant chacun d'entre nous devons faire avec un chef !

Pour l'équipe du foyer de nombreux changements ont encore eu lieu puisque 80% de l'équipe s'est renouvelée cette année. Ce travail est difficile et l'on peut penser que cela met à mal chacun des éducateurs se donnant pour mission d'accompagner les jeunes femmes que nous recevons.

Il est vrai que les nouvelles générations d'éducateurs se trouvent confrontées à des questions compliquées face au comportement difficile des populations que nous recevons. Nous constatons qu'un effort de formation est indispensable à mettre en œuvre dans l'établissement.

Pour ce faire, nous mettons en place régulièrement des réunions de réflexion qui ont pour objet de traiter des questions dont l'actualité paralyse le présent. Nous joignons à ce rapport un compte rendu des réunions qui avait pour objet de traiter de la violence.

Bien évidemment, il s'agit aussi d'améliorer les articulations des différentes strates de l'institution, notamment en permettant à chacun, à la place qu'il occupe, d'avoir le sentiment qu'il fait partie d'un ensemble et qu'à ce titre, il participe à une mission commune.

Ce travail est en cours et nous l'espérons permettra à une jeune équipe de se constituer.

Une équipe de veilleurs de nuit, trois au total, qui elle brille par sa stabilité et de fait apporte une sécurité auprès des jeunes femmes. Nous nous réunissons tous les mois et demi pour faire le point sur la vie nocturne à l'intérieur du foyer et les perspectives de travail à venir.

Synthèse des réunions de réflexion sur la violence

Tenues le 11 octobre 2007 et le 8 novembre 2007.

Descharles Delphine

• Bibliographie :

La perversion ordinaire, Lebrun et Dufour. (Traite de la fonction paternelle)

Quelques interrogations au préalable :

- Comment travailler avec la violence ?
- Quelles réponses pouvons-nous, en tant qu'éducateurs, attendre de l'institution ?
- Quelles situations peuvent engendrer de la violence et comment expliquer qu'à un moment il y ait passage à l'acte ?
- Peut-on éviter la violence ?

1-La réalité du terrain

Notons que ce paragraphe prend sa source dans les différentes interventions, lors de la réunion, des éducateurs et de leur pratique sur le terrain.

L'équipe éducative est longuement revenue sur l'épisode de violence survenu durant l'été 2007. En cela, chacun est tombé d'accord pour que le premier thème abordé en réunion de réflexion soit celui de la violence.

Ces réflexions communes nous ont permis de comprendre que le passage à l'acte ne survient pas subitement. Il est l'aboutissement d'une somme de signes avant-coureurs qui n'ont pas été suffisamment entendus ou repris.

Il s'agit donc de repérer ces différents signes et de leur donner un sens et une limite afin d'éviter que le passage à l'acte ne survienne. Si l'éducateur ne peut compter sur le relais possible de la hiérarchie par exemple, il peut répondre dans l'urgence et adopter une réaction en miroir –et donc sans tiers- qui n'est nullement souhaitable. De part le fait que l'éducateur est en première ligne sur le terrain comme nous avons pu le voir, il est important que celui-ci se sente entendu et soutenu par ses collègues et sa direction.

Les éducateurs ont pu à ce moment exprimer le fait qu'ils se sont sentis relativement seuls, ils n'ont pas eu le soutien qu'ils attendaient de la direction. Outre des facteurs conjoints liés aux vacances, ils ont eu le sentiment d'avoir tiré la sonnette d'alarme plusieurs fois sans avoir été entendus d'où une certaine forme de découragement de leur part.

Ces deux réunions de réflexion ont ainsi permis une ébauche de dialogue au sein de l'équipe afin de réfléchir ensemble sur ce thème de la violence afin qu'elle ne devienne pas notre lot quotidien.

2-La fonction paternelle.

■ Définition.

Revenons un instant sur les premiers mois de la vie du nourrisson. Winnicott désigne par le terme de « préoccupation maternelle primaire » la capacité de la mère à répondre de façon adéquate aux besoins de son enfant. Celui-ci vient alors combler la mère, elle prend du plaisir avec lui et lui-même en prend. Dans un premier temps, le bébé doit être le phallus qui comble la mère.

Dans un deuxième temps la fonction paternelle se met en place, l'enfant n'est alors plus le tout qui comble la mère.

La fonction paternelle peut se définir par le fait que l'enfant se rend compte que la mère désire *ailleurs*. Cet ailleurs fait énigme : qu'est ce que la mère désire? Elle désire cet homme auquel elle accorde de la valeur à sa parole. En cela, la parole fait acte.

Le langage véhicule la loi, la différence des sexes et la différence des générations. Ainsi l'interdit de l'inceste découle des lois du langage. Notons que le fait de parler peut être une douleur car il est une preuve que l'on est séparé. Le langage est véhiculé par la famille, il est premier et va articuler nos relations.

Si la fonction paternelle est défaillante ou que l'enfant reste le phallus de la mère, cela peut entraîner des difficultés de socialisation.

■ *Fonction paternelle et adolescence.*

La fonction paternelle doit être bien en place et donc intériorisée. L'adolescence est justement le moment où l'émergence du sexuel est l'occasion de la rencontre et de l'acceptation ou non du dernier point de la fonction paternelle. Ainsi, quand un adolescent affronte ses parents, il questionne les limites et le parent répond là où il en est lui-même par rapport à son histoire, son Oedipe...L'enjeu se situe donc dans la façon où nous habitons nos réponses. Par exemple, si nous ne sommes pas convaincus de la règle que nous posons, nous ne pouvons habiter cette règle, celle-ci n'a donc aucun impact sur le jeune.

■ *Fonction paternelle et Institution.*

La première institution est la famille (père, mère, enfant) qui s'organise autour de, et, avec le langage. Ce dernier, rappelons-le, véhicule la loi, la différence des sexes et la différence des générations.

Nous avons pu voir précédemment comment l'adolescent va questionner et remettre en cause les limites posées par les parents. Qu'en est il donc lorsque le jeune vit dans un foyer ?

Dans un premier temps, il semble important de spécifier que l'adolescent vivant en foyer ne va pas remettre en cause les limites de ses parents mais trouve d'autres interlocuteurs pour cela et en première ligne : les éducateurs. Le vrai point interrogé c'est là où la mère et le père se situent mais ça peut cependant nous interroger et nous renvoyer à notre propre point. Il semble donc nécessaire de garder en tête que ça ne s'adresse pas directement à nous mais que si ça nous pose réellement question, un travail personnel est peut être à faire afin de ne pas tout mélanger.

Dans un deuxième temps, rappelons qu'une institution est composée de personnes qui sont à des places tout à fait spécifiques : éducateur référent, éducateur, chef de service, directeur, psychologues...

Il y a institutionnellement des places et le dérapage de ces différentes places peut engendrer de la violence. Ainsi, chacun doit être à sa place pour tenir la fonction paternelle qui permet à chacun de se limiter.

Pour ces jeunes femmes vivant en foyer, la fonction paternelle peut être défaillante. L'institution permet de façon « orthopédique » de faire tenir la fonction paternelle. (Entendons par « orthopédique » que l'institution fonctionne comme une béquille.)

Ainsi, si l'institution dysfonctionne, la fonction paternelle est mise à mal.

3- le poids de l'institution.

Nous l'avons vu précédemment, l'institution est faite de personnes qui sont à des places données.

■ *L'institution idéale est elle possible voire souhaitable ?*

Par définition, l'idéal ne s'atteint pas. Une institution où il n'y a jamais de conflit est souvent l'enjeu de mécanismes de projection : le mauvais est projeté à l'extérieur (on

entendra par exemple, « c'est de la faute de l'ASE, de l'éducation nationale »...) aboutissant à un déni de réalité. On peut penser qu'une institution sans conflit se situerait justement dans un évitement du conflit en mettant de côté la confrontation à d'autres points de vue.

Il y a donc nécessité de se situer dans un mouvement d'articulation avec les différents partenaires sociaux tout en maintenant une place distincte à chacun.

■ *Quand l'institution est défaillante et qu'elle dysfonctionne.*

Une institution dysfonctionne lorsque des personnes ayant été engagées pour des fonctions bien précises ne sont plus à leur place ou qu'elles se défont du rôle qui leur a été assigné. Quand les places ne sont pas tenues, l'angoisse se trouve directement orientée sur les éducateurs puisqu'ils sont en première ligne sur le terrain.

Le rôle du tiers est alors de toute importance. Par « tiers » on entendra ici notamment le rôle des cadres : chef de service et directeur qui peuvent faire relais.

Revenons un instant sur le sens du mot « cadre » : on peut ainsi entendre comme nous l'avons vu ci-dessus certains membres de la hiérarchie : chef de service, directeur. Mais on peut également étendre ce terme au cadre institutionnel tel que la permanence du cadre : cadre horaire, les règles...Le cadre institutionnel peut ainsi lui aussi faire tiers.

On peut ainsi souligner l'importance de la permanence du cadre comme fonction contenante et rassurante.

4- En conclusion

Ainsi, l'institution et tous les membres qui la composent doivent rétablir et ne pas laisser dériver la fonction paternelle. Si celle-ci est attaquée on se retrouve face à une symétrie des places là où il devrait justement y avoir une asymétrie. Il est donc essentiel de préserver la fonction paternelle et en cela l'asymétrie des places de chacun.

Pour l'équipe de la crèche

Cette équipe est chargée d'accueillir les quatorze enfants des jeunes femmes qui sont hébergées sur le foyer mais également certains enfants du service appartement du Plessis .Ce service est habilité pour une capacité de vingt enfants de 3 mois à 3 ans maximum.

Cette année a été l'occasion de faire le point avec l'EFPP sur les savoirs en terme d'accueil de jeunes enfants mais également de se replonger dans les textes qui encadrent l'accueil de la petite enfance. Un travail préalable à l'écriture du projet de service devrait être finalisé pendant l'année 2008.

Le séminaire de notre association

Cette année 2007 a été l'année du 19eme séminaire de l'association.

L'AVVEJ organise depuis 1971 son séminaire tous les deux ans avec le concours de l'ANREL qui en est le maître d'œuvre.

Le séminaire traite d'un thème différent qui fait l'objet d'interventions de conférenciers internes ou externes à l'association, par les établissements et services, et d'autres modes d'expression selon la sensibilité et la créativité de chacun (théâtre, projection de film, atelier....)

Ce séminaire avait pour thème « La transmission en éducation ».

A ce propos la question de la transmission en éducation n'est pas une mince affaire en général et en particulier pour une institution puisque qu'il s'agit d'aller revisiter des concepts qui fondent notre pratique professionnelle.

En quoi serions-nous dans nos dispositifs en charge de transmission ?

Le dispositif aurait-il pour fonction de transmettre et ceci par nature ?

L'institution serait-elle en charge et c'est déjà beaucoup, de permettre, de favoriser pour chacune des personnes œuvrant en son sein d'avoir la possibilité, de transmettre aux personnes que nous accueillons ?

Mais finalement de quoi s'agit-il ?

A plusieurs reprises nous avons remarqué que nous avons comme intention de transmettre aux jeunes femmes, nous avons cette intention et pour autant, nous ne savons pas la teneur effective de ce que nous avons transmis.

Cet écart nous amène à reprendre la citation suivante qui nous dit « que l'on transmet ce que l'on ignore avec ce que l'on croit savoir »

Le quoi transmettre aux jeunes que nous recevons se décline régulièrement sous la forme de transmettre des valeurs, de la morale, une conduite dans la vie, du « cela ne se fait pas » et c'est bien normal !

En éducation, ce qui se transmet ce sont des valeurs, une certaine manière d'être et de se conduire. Pour ce faire les adultes ayant fonction d'éducation doivent se sentir légitimes à cette place et posséder une certaine croyance à la nécessité d'éduquer.

En quoi serions-nous dans nos dispositifs (l'institution) en charge de transmission ?

Si l'on regarde dans quel environnement social une institution évolue, la réponse est très claire, en rien sauf que notre société de consommation, nous indique simplement que nous devons transmettre du bien (des biens) du divertissement etc.....

Nous sommes à l'époque du droit des usagers et cet exercice ne semble pas être investi d'autres valeurs que celle de la satisfaction immédiate, tant qu'à faire.

Ce dispositif aurait il pour fonction de transmettre et ceci « par nature » ? La réponse peut se faire en deux parties.

Une première réponse identique à la première question et pour les mêmes raisons :

NON

Par contre le « par nature » appelle une toute autre réponse.

Le « par nature » indique bien que l'institution est avant tout un regroupement d'êtres humains rassemblés autour d'une même mission.

Il y a de l'humain donc et pour les uns comme pour les autres, la nécessité de transmettre. C'est quasiment une question de survie.

D'ailleurs nous avons interrogé certaines jeunes femmes sur la transmission. L'une d'entre elles nous a dit à propos de son père que celui-ci lui a transmis le dynamisme.

Comment transmettons nous le dynamisme ?

« Je vais vous donner un exemple ... À la poste en Afrique, il va passer devant tout le monde en disant qu'il est pressé. Il dit qu'il faut se battre, il faut gagner. Ma mère me disait « si tu travailles bien, je t'achèterai une Barbie » Mon père dit « tu dois bien travailler, tu n'as pas le choix ».

Dans ses demandes il obligeait toujours .S'il voulait voir quelqu'un, il y arrivait toujours.

En ce moment, j'ai des problèmes avec la CAF mais j'y arriverai, je tiendrai jusqu'au bout. Ça, c'est PAPA ».

Comme je le soulignais au début de ce rapport : cet établissement est très intéressant, pour ce qui s'y passe, ce qui s'y fait et ce qui s'y dit.

Pierre BALDINI
Directeur